

Cahier des charges

Présidence

Désignation de la fonction	Présidence
Suppléance	Vice-présidence
Obligation de rapport à	Comité et assemblée générale
Pouvoir d'instructions à	Direction

Tâches

- Direction générale de l'association professionnelle et coordination globale
- Surveillance du respect des Statuts
- Surveillance de l'exécution des décisions prises par l'assemblée générale
- Direction du Comité, y compris responsabilité de la préparation et de la direction des séances du Comité ainsi que de la mise en œuvre des tâches de ce dernier (telles que stipulées au point 12 des Statuts) et de ces décisions
- Surveillance des finances d'entente avec la direction
- Participation régulière aux séances de la Commission scolaire
- Contribution à la résolution de situations conflictuelles
- Communication avec les membres ainsi qu'entretien des contacts avec les membres d'honneur
- Contact avec d'autres associations de méthodes
- Collaboration avec l'OrTra TC
- Représentation/lobbying (entretenir les contacts avec les autorités, les assureurs, etc.)
- Collaboration à des projets inter-associations

Exigences

- Relation avec la thérapie craniosacrale et la thérapie complémentaire
- Compétences organisationnelles et compétences de gestion
- Attitude intérieure claire – authenticité
- Présence et flexibilité
- Capacité de travailler en équipe
- Capacités conceptuelles et orientation vers l'innovation
- Capacité de représenter / aisance linguistique
- Autonomie
- Connaissances TED

Signature

Collective à deux, avec la vice-présidence et la direction (selon point 13 des Statuts).

Approuvé par le Comité le 8.7.2015